



**MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, tel que le requiert l'article 24 de la Loi sur la sécurité incendie, que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC est entré en vigueur le 15 janvier 2020, à la suite de la délivrance de l'avis de conformité du ministre de la Sécurité publique émis le 19 décembre 2019 et de l'adoption par le Conseil de la MRC dudit schéma révisé conforme le 15 janvier 2020.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé au bureau de la MRC de L'Île-d'Orléans sis au 2480, chemin Royal, à Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, ou au bureau de chacune des municipalités faisant partie de la MRC de L'Île-d'Orléans, ou sur leur site Web respectif.

Donné à Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, ce 10 février 2020.

Chantale Cormier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière